

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10,
le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en
séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation
légale, sous la présidence de Monsieur David
LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/1997 :

Subvention aux associations pour le
financement de l'emploi

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU
Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR
Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI
DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot,
ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul,
NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie
Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David,
PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET
Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick,
HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND
Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia,
MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine,
NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy,
ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE
Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION),
AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line),
TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE),
VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par
Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA) , POTIN
Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par
Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par
Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M.
DIJOUX Stéphano).

ABSENTS :

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA
GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine,
HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean
Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le
conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du
Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



Affaire n°41/1997 : Subvention aux associations pour le financement de l'emploi.

Cellule de Développement Social et Economique Local - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire expose à l'Assemblée :

Considérant les demandes d'aides financières présentées par les associations de Saint-Pierre ;

Considérant l'intérêt communal de soutenir ces associations qui œuvrent en faveur de la population Saint-Pierroise grâce à la mise en place de projets d'insertion par l'emploi dans les quartiers, et qui contribuent ainsi à maintenir la cohésion sociale sur le territoire de la commune,

Considérant le souhait de la Ville d'apporter son soutien au secteur associatif et à la mise en œuvre des dites actions au titre de l'exercice budgétaire 2025,

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- **D'APPROUVER l'attribution des subventions aux associations répertoriées dans le tableau ci-après :**

Associations	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subventions demandées
Association Coopération pour l'aide à l'Enfance et contre la Pauvreté	Projet 1 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 01/09/2025 au 30/06/2026	Résiduel	8 650 €
	Projet 2 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 01/09/2025 au 30/06/2026	Résiduel	8 650 €
	Projet 3 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 01/09/2025 au 30/06/2026	Résiduel	8 650 €
Association Solidaire Pour Mieux Vivre	Projet 1 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 01/09/2025 au 30/06/2026	Résiduel	5 950 €
	Projet 2 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 01/09/2025 au 30/06/2026	Résiduel	5 950 €
Association Solidarité Sainte Thérèse de Saint-Pierre	Projet 1 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement :	Résiduel	5 950 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250826-41-1997-DE
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025

	04/07/2025 au 03/05/2026		
	Projet 2 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 01/10/2025 au 31/07/2026	Résiduel	5 950 €
	Projet 3 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 18/10/2025 au 17/08/2026	Résiduel	5 950 €
	Projet 4 1 PEC - Agent technique polyvalent Période prévisionnelle de financement : 29/11/2025 au 28/09/2026	Résiduel	5 950 €
La Case Momon Lé La	Projet 1 1 PEC - Secrétaire Période prévisionnelle de financement : 02/08/2025 au 01/06/2026	Résiduel	5 950 €
	Projet 2 1 PEC - Médiateur social Période prévisionnelle de financement : 18/09/2025 au 17/07/2026	Résiduel	5950 €
Association Musicale, Artistique et Culturelle Bann Dalon	Projet 1 2 PEC - Animatrices périscolaires Période prévisionnelle de financement : 01/09/2025 au 30/06/2026	Résiduel	11 900 €
Total	13 emplois		85 450 €

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire
028 65748 123 RESIDUEL RE25000045

- D'APPROUVER les conventions d'objectifs et de moyens ci-annexées,
- DE L'AUTORISER, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME.
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250826-41-1997-DE
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025